

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

Département  
du Pas-de-Calais

Arrondissement  
de BETHUNE

Canton de  
NORRENT FONTES

# COMMUNE DE MAZINGHEM

Tel : 03 21 02 01 26

## Séance du 17 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 17 septembre à 19 heures 00, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Mazinghem, se sont réunis dans la Salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire en date du 10 septembre 2019, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

### Numéro de la délibération

2019/21

Etaient présents : Le Maire, Mesdames Claudette MATTON, Martine ANSELIN, Messieurs Ludovic WILLERY, Eric COUPET, Gervais DENIS, Jean-Luc VIVIEN.

Excusés : Messieurs Jean-Michel SARAIVA, Pascal BIAUSQUE, Maxime DUMURET.

Secrétaire de séance : Madame Martine ANSELIN.

### Nombre de membres

Nombre du conseil Municipal en exercice	Nombre de Présents	Qui ont pris part à la délibération
10	7	7

La séance ouverte,

Monsieur Le Maire fait part de l'enquête publique relative au projet de Parc Eolien par la SAS SEPE GENTIANE prescrite du 25 septembre 2019 au 25 octobre 2019, soit 31 jours.

Monsieur Le Maire rappelle que le projet prévoit l'implantation de 5 éoliennes et d'1 poste de livraison électrique également sur le territoire de la commune de Blessy.

Les conseillers ayant été informés du projet et ayant pu consulter le dossier de Demande d'Autorisation Environnementale en mairie, Mr Le Maire propose qu'un avis favorable au projet de « parc éolien de Brunehaut » soit émis par le conseil municipal.

La Demande d'Autorisation Environnementale a été déposée en Préfecture du Pas-de-Calais par la « SAS SEPE GENTIANE ».

Ainsi,

Vu l'arrêté Préfectoral n° 198 en date du 03 septembre 2019, prescrivant la réalisation d'une enquête publique sur le DAE porté la société « SAS SEPE GENTIANE » concernant l'implantation de 5 éoliennes de puissance unitaire de 2.35MW et de hauteur totale entre 184 et 190mètres, sur le territoire des communes de Blessy dans le département du **Pas-de-Calais**,

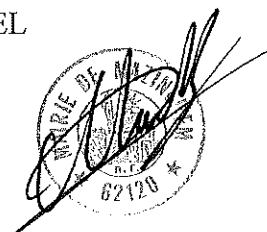
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

EMET un avis Favorable au projet éolien porté par la « SAS SEPE GENTIANE ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, Jean-Jacques MARTEL



### Objet de la délibération

## Enquête Publique

## Parc Eolien Par la SAS SEPE GENTIANE

Acte rendu exécutoire  
par son envoi en Sous-Préfecture  
Le 20 septembre 2019

Et publication ou notification  
du 20 septembre 2019

Le Maire  
Jean-Jacques MARTEL

Envoyé en préfecture le 30/09/2019

Reçu en préfecture le 30/09/2019

Affiché le

ID : 062-216205641-20190917-201921-DE